

Compte-rendu du Bureau du 7 Juillet 2014

Étaient présents : Aïda Boyer, Stella Bsereni, France Gomez De Mercado, Jérôme Bernard, Dominique Chambon, Jacques François, Louis Grange, Gérard Griffé, Jean-Pierre Lefebvre, Alain Louche, Gilbert Petitjean, Maurice Quinkal.

Assistait également en tant qu'invité : Daniel Suszwalak

1. Délégation des vice-présidents

M.Quinkal expose sa volonté que chaque vice-président soit le porte-parole du Syndicat Mixte des Inforoutes sur son territoire. Il annonce les 5 délégations et fait appel au choix des intéressés :

- Aïda Boyer, première vice-présidente, choisit l'animation territoriale nord
- Stella Bsereni, deuxième vice-présidente, choisit les finances
- Jean-Pierre Lefebvre, troisième vice-président, choisit l'éducation primaire
- Dominique Chambon, quatrième vice-président, choisit l'animation territoriale centre et sud
- Alain Louche, cinquième vice-président, choisit l'éducation secondaire

M.Quinkal propose de créer six commissions et fait appel au choix des intéressés :

- Commission finances : Mme Stella Bsereni
- Commission Education Primaire : M. Jean-Pierre Lefebvre
- Commission Education Secondaire : M. Alain Louche
- Commission Innovation : M. Jérôme Bernard
- Commission Espace Public Numérique : M. Gérard Griffé
- Commission Système Information Géographique : M. Louis Grange

La compétence déléguée concerne le suivi des décisions du Bureau.

Le président conserve la prérogative de signer tous les documents et toutes les correspondances émises au nom du Syndicat Mixte des Inforoutes.

Des précisions sont données sur le montant de l'indemnité attachée aux délégations et sur les délais du premier versement.

Le Bureau donne son accord.

2. Fonctionnement des délégations

M.Quinkal propose qu'un technicien des Inforoutes soit référent dans chaque domaine de délégation. Pour les écoles, Daniel Suszwalak se propose. Les autres personnes référentes seront définies lors du prochain Bureau.

Les présidents de commission auront toute latitude pour l'organisation des réunions de commission. Elles seront organisées dans les locaux des Inforoutes avec la présence du technicien référent. Toute proposition faite dans le cadre d'une commission devra être validée en Comité Syndical et/ou en Bureau.

3. Remboursement de frais de déplacement de deux agents

Le 5 juin dernier, Bernard Arnaudon et Daniel Suszwalak se sont rendus à Lille dans le cadre d'une manifestation de l'association DECLIC. Ils ont avancé les frais occasionnés par le déplacement, soit 102,83 € pour Bernard Arnaudon et 271,83 € pour Daniel Suszwalak.

L'avis du Bureau pour le remboursement est sollicité. Le Bureau accepte.

4. Avenant à la convention avec le CDG 07 concernant la CNRACL

M. Quinkal expose qu'il advient de signer un avenant avec le Centre De Gestion de l'Ardèche pour renouveler la mission facultative concernant son intervention sur les dossiers CNRACL.

Le Bureau donne son accord pour signer cet avenant.

5. Discussion autour de la maintenance informatique des collèges

Daniel Suszwalak a fait part des difficultés rencontrées pour la gestion des incidents dans les collèges et notamment :

- de la charge induite (nombre de demandes d'interventions) qu'il n'est pas possible d'absorber actuellement avec les moyens prévus dans le cadre du contrat passé avec le Conseil Général,
- des procédures de prise en compte des demandes d'assistance qui prévoient que les demandes des collèges doivent transiter par le CARMI, ce qui allonge sensiblement les délais d'intervention. De fait, les collèges appellent de plus en plus souvent directement les Inforoutes,
- du nombre de postes de travail à maintenir qui augmente rapidement notamment à cause du refus de « déclassement » par les enseignants des postes les plus anciens.

Il est également évoqué la possibilité de prendre en compte l'informatique des lycées du Département. Une demande d'entretien avec le Vice Président de la Région en charge de l'éducation doit être faite par le Président.

Quelques suggestions sont évoquées pour améliorer la gestion des équipements dans les collèges :

- Déclasser systématiquement les postes informatiques qui ont été remplacés
- Réaliser une opération ponctuelle de « nettoyage » de l'ensemble des postes de travail.

6. Création d'un emploi d'avenir suite au point 5

M.Quinkal expose le besoin de recruter un emploi d'avenir pour faire face à une augmentation d'activité sur la maintenance des collèges, poste financé par le Conseil Général de l'Ardèche.

Le Bureau donne son accord pour la création d'un emploi d'avenir pour une durée de 3 ans et autorise M.Quinkal à signer ce contrat.

7. Comités Syndicaux

Le Bureau émet le souhait, dans la mesure du possible, que les comités syndicaux soient organisés les lundis à partir de 18h30.